

5.3.3 MILIEU BIOLOGIQUE TERRESTRE

5.3.3.1 Contexte floristique

Afin de caractériser l'état initial de la flore, des inventaires floristiques ont été réalisés sur la zone d'étude par Monsieur Christian GIROUX, botaniste, ancien enseignant en lycée horticole. Monsieur GIROUX était assisté par Monsieur Nicolas VANEL, chargé d'études au sein de la société CAPSE FRANCE. Le détail complet de l'étude floristique est disponible en Annexe 7.

L'inventaire de la flore à consister en la réalisation de relevés floristiques sur la zone d'étude. Les relevés avaient pour objet de caractériser les périmètres et localisation des différentes formations végétales rencontrées. L'ensemble des espèces présentes dans la zone d'étude, quelles que soient leur taille et leur stade de développement, ont été identifiées. Au cours des inventaires floristiques, aucune espèce végétale remarquable n'a été identifiée.

La prospection de terrain réalisée entre avril et octobre 2012 a permis de mettre en avant une liste de milieux et d'habitats sur la zone d'étude (Figure 41) :

- ✓ Parcelles agricoles (CB¹ : 82 x 83 – Plantations de vignes, cultures de céréales, vergers de hautes tiges) ;
- ✓ Plantations (CB : 83.3 – Plantations de feuillus et de conifères : pépinières Jacquet) ;
- ✓ Terrains en friches et terrains vagues (CB : 87 – Terrains en friches, zones en herbe et bords de route)
- ✓ Forêt de frênes et d'Aulnes des fleuves médio-européens (CB : 44.3 – Ripisylve du Mialan) ;
- ✓ Zones urbanisées et commerciales (CB : 86 : Zones urbanisées, zones commerciales, zones pavillonnaires, habitations isolées et complexes sportifs).

5.3.3.1.1 Parcelles agricoles

La vigne (Figure 33) est recensée aux extrémités nord et sud de la zone d'étude. Sur ce type d'habitat, les pratiques agricoles (labour, traitement) ont pour effet de réduire la biodiversité, qui est restreinte aux bandes enherbées existantes, quand ces dernières ne sont pas désherbées chimiquement (notamment celles perpendiculaires aux rangées de vignes car l'espace ainsi dégagé sert aux manœuvres des engins agricoles). Les espèces végétales rencontrées sont principalement des graminées, des mauves, des euphorbes, de l'ail sauvage, des muscaris, du trèfle et du fenouil. Les arbres associés à ces formations sont ceux composant les haies (voir paragraphe ci-dessous). **La diversité floristique observée aux abords des vignobles est faible. De plus, du fait de l'entretien et de l'exploitation des vignes, ces terrains ne présentent pas d'intérêt significatif sur le plan écologique.**

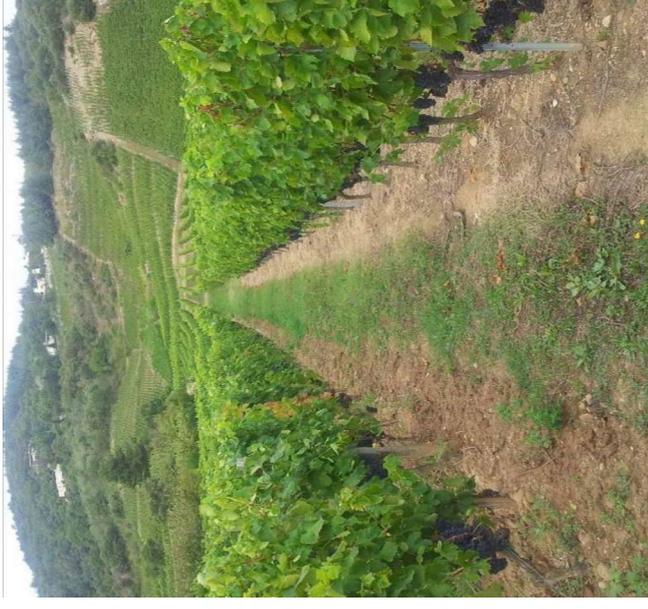


Figure 33 : Vignes rencontrées sur la zone d'étude

Des parcelles de céréales (blé et sorgho notamment) ainsi que des vergers (principalement abricot) sont également présents sur la zone d'étude (Figure 34). **Tout comme les vignes, la diversité floristique observée aux abords des terres la bourables et des vergers reste faible, excepté aux abords des haies présentes en périphérie.**

¹ CB : Code de la nomenclature Corine Biotope (Nomenclature réalisée dans le contexte du projet sur les biotopes de la Commission des Communautés européennes avec le programme « CORINE », système de cartographie et d'information, outil pour la description des sites d'importance communautaire pour la conservation de la nature en Europe).



Figure 34 : Terres labourables et vergers rencontrés sur la zone d'étude

Les haies (Figure 35) sont ainsi directement associées aux pratiques agricoles. En effet, elles jouent des rôles importants pour les cultures : rôle brise-vent et rôle anti-érosion notamment. Une haie peut aussi avoir un caractère cynégétique. Elle peut constituer une zone de biodiversité, favorisant l'alimentation et la protection de la faune sauvage. Les espèces dominantes recensées dans les haies sont les pruniers, les cerisiers, les pommiers, les églantiers ou encore les ailanthes.



Figure 35 : Haies rencontrées sur la zone d'étude

5.3.3.1.2 Plantations

On retrouve des plantations liées aux activités des pépinières Jacquet dans la partie nord du secteur d'étude (Figure 36), et plus précisément de part et d'autres du chemin des Mulets. Ces plantations sont à la fois représentées par des feuillus et des résineux.



Figure 36 : Plantations liées aux pépinières Jacquet

5.3.3.1.3 Terrains en friches, zones en herbe et bords de route

On retrouve des friches et des zones en herbe sur une grande partie du secteur d'étude (Figure 37). Sur ces zones, la végétation semble se développer librement. Les formations végétales recensées à hauteur des zones en herbe semblent avoir colonisé la zone d'étude à la suite de l'abandon de parcelles agricoles cultivées. Ce sont pour la plupart des espèces pionnières rudérales qui colonisent ce type de milieu. Les espèces rencontrées sont communes et banales : Renouée des oiseaux, Sénéçon commun, Capselle bourse-à-pasteur, Pâquerette, Herbe à Robert, Verveine officinale, Lampsane commune, Plantains, Peupliers ou encore Buisson ardent.



Figure 37 : Zones de friches rencontrées sur la zone d'étude

5.3.3.1.4 Ripisylve du Mialan

La ripisylve est une formation végétale, souvent boisée, qui longe les cours d'eau ou rivières. La Directive Cadre sur l'Eau (DCE), directive européenne qui fixe un objectif de retour à un bon état des cours d'eau à l'horizon 2015, n'impose pas d'objectif précis en termes de qualité physique des berges et des cours d'eau. Toutefois, ce bon état, qui combine qualité de l'eau et qualité biologique, ne pourra être atteint qu'en retrouvant des formes et un fonctionnement plus naturel des cours d'eau. Dans ce contexte, la ripisylve joue un rôle prépondérant en termes de diversification et de bon état des berges.

Les ripisylves présentent des intérêts multiples. Elles contribuent non seulement à la bonne qualité biologique du milieu en diversifiant les habitats mais permettent aussi de filtrer une partie des éléments

polluants. Cette formation arborée, par l'ombre portée, limite l'élévation de la température de l'eau et maintient sa teneur en oxygène. La végétation, ainsi que la faune qu'elle abrite, concourt à bloquer puis « digérer » une partie de la pollution qui transite. Pour le maintien ou l'amélioration de l'état des cours d'eau, la ripisylve doit être maintenue et développée puisqu'elle joue, de façon totalement gratuite, le même rôle qu'une « grande station d'épuration extensive ».

La présence d'une ripisylve apporte non seulement un bénéfice en termes de fonctionnalité des milieux, mais remplit également de nombreux autres rôles :

- ✓ maintien les berges et limite les départs de terres agricoles (coulées de boue) ;
- ✓ zone refuge pour la faune auxiliaire et la petite faune de plaine ;
- ✓ effet de brise vent.

Une ripisylve doit être constituée d'un mélange d'arbres et d'arbustes autochtones pour favoriser la biodiversité associée à ce milieu.

On retrouve une ripisylve le long du Ruisseau le Mialan (Figure 38), ce dernier traversant la zone d'étude dans sa partie nord. La ripisylve du Mialan est principalement caractérisée par les espèces suivantes : Frêne commun, Iris, Faux genêt d'Espagne, Roseau, Robinier faux-acacia, Houblon grim pant, Ambroise à feuilles d'Armoise, Renouée du Japon, Ailanthé, Liseron des haies, Menthe à feuilles rondes...



Figure 38 : Ripisylve du Mialan rencontrée sur la zone d'étude

5.3.3.1.5 Principaux milieux en bordures de site

Au niveau de la partie sud, le secteur d'étude est bordé à l'ouest et au sud par des axes routiers et la voie ferrée, à l'Est et au Nord par la ville de Guilherand-Granges et ses différentes zones d'activités associées. Concernant la partie Nord, le secteur d'étude est bordé à l'Ouest et au Sud par des axes routiers et la voie ferrée, à l'Est par des parcelles agricoles et au Nord par la ville de Cornas.

Ainsi, excepté la partie Est du secteur nord, les principaux milieux situés en périphéries de la zone d'étude sont fortement anthropisés.

5.3.3.1.6 Synthèse

Au cours de la reconnaissance de terrain réalisée entre avril et octobre 2012, 185 espèces floristiques ont été inventoriées. Aucun arbre remarquable n'a été recensé, que ce soit par sa stature, sa forme ou son essence. Seules deux espèces d'orchidées (Figure 39) relèvent de l'annexe B du règlement communautaire

CITES :

- ✓ l'Orchis bouc ;
- ✓ l'Orchis pyramidal.



Figure 39 : Localisation des espèces floristiques protégées sur la zone d'étude

Ces deux espèces ont été recensées sur un ancien site pollué (GAILLARD & RONDINO) au niveau du tracé qui emprunte la variante sud située sur la commune de Saint-Péray (Figure 39 & Figure 40).

Le règlement CITES porte sur le commerce international et non sur le statut de protection et de conservation des espèces. Ces deux espèces sont relativement communes dans la région et ne sont pas inscrites en tant :

- ✓ qu'espèce végétale protégée dans l'arrêté du 20 janvier 1982 fixant la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire national ;
- ✓ qu'espèce végétale protégée dans l'Arrêté relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Rhône-Alpes ;

- ✓ qu'espèce menacée sur la liste rouge de l'UICN, sur le Livre rouge de la flore menacée de France (Tome 1 : espèces prioritaires - 1995) et sur la Liste rouge de la Flore vasculaire de France métropolitaine (Tome 1 - 2012).



Figure 40 : Ancien site pollué recensé sur la variante située sur la commune de Saint-Péray

De manière générale, la zone d'étude n'abrite pas d'espèces végétales remarquables. Cela s'explique notamment par le fait que l'on se situe en bordure d'axes routiers et à proximité de nombreuses habitations et de zones anthropisées. La majeure partie de la zone d'étude est ainsi couverte d'une végétation herbacée représentée par des espèces pionnières et rudérales.

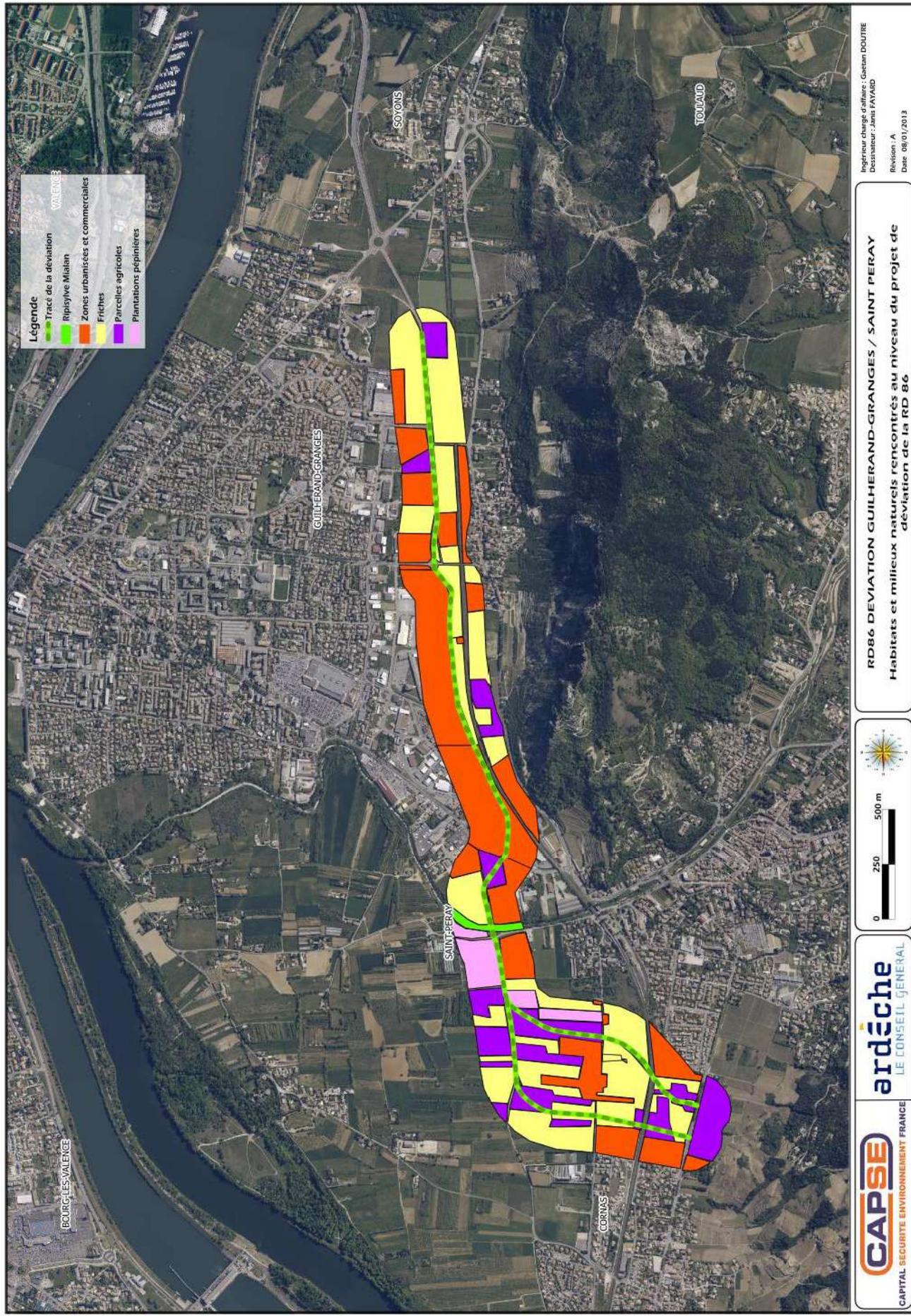


Figure 4-1 : Habitats et milieux naturels rencontrés sur la zone d'étude

5.3.3.2 Contexte faunistique

Afin de caractériser l'état initial de la faune, des inventaires faunistiques ont été réalisés sur la zone d'étude par Monsieur Eric GAILLARD, naturaliste, qui était assisté par Monsieur Nicolas VANEL. Le détail complet de l'étude faunistique est disponible en Annexe 7. Concernant l'état initial des chiroptères, des inventaires chiroptérologiques ont été réalisés sur la zone d'étude. Ces inventaires ont été réalisés par Monsieur Robin LETSCHER, expert chiroptères. Le détail complet de l'étude chiroptérologique est disponible en Annexe 8.

L'inventaire faunistique a consisté en une description des groupements de vertébrés et d'invertébrés observés sur la zone d'étude. Au cours des reconnaissances de terrain réalisées entre avril et octobre 2012, 88 espèces faunistiques ont été inventoriées :

- ✓ Oiseaux : 35 espèces ;
- ✓ Mammifères : 5 espèces ;
- ✓ Chiroptères : 14 espèces ;
- ✓ Reptiles : 3 espèces ;
- ✓ Amphibiens : 2 espèces ;
- ✓ Gastéropodes : 1 espèce ;
- ✓ Lépidoptères : 24 espèces ;
- ✓ Odonates : 4 espèces ;
- ✓ Coléoptères : 2 espèces.

De manière générale, le secteur d'étude peut être divisé en trois zones géographiques :

- ✓ La partie sud du projet fortement anthropisée ;
- ✓ La partie centrale du projet avec la ripisylve du Mialan ;
- ✓ La partie nord du projet principalement constituée de cultures, de plantations et de friches.

L'ensemble des espèces faunistiques inventoriées, ainsi que leurs statuts de protection, sont présentés ci-après.

5.3.3.2.1 Vertébrés

Mammifères hors chiroptères

La faune mammalienne observée sur la zone d'étude ne comportait que des espèces assez courantes. Cette faible richesse spécifique peut s'expliquer par la présence d'axes routiers, de quartiers résidentiels et de zones commerciales dans et aux abords de la zone d'étude, et qui limitent ainsi le déplacement de la grande faune. D'autres mammifères, non observés lors des inventaires, sont susceptibles d'être présents sur la zone d'étude : hérisson, rat noir, taupe... L'ensemble des mammifères inventoriés ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 16.

Tableau 16 : Mammifères observés lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Néant	Vulnérable	Gîte + zone de nourrissage	Moderé
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Néant	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	Néant	Préoccupation mineure	Gîte + zone de nourrissage	Faible
Fouine	<i>Martes foina</i>	International (Convention de Berne : III)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	International (Convention de Berne : III)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible

Chiroptères

Sur l'ensemble du projet et de la période de prospections, 14 espèces de chiroptères ont été recensées. L'ensemble des chiroptères inventoriés ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 17.

Tableau 17 : Chiroptères observés lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexes II & IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	En grave danger	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Fort
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexes II & IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Vulnérable	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Moderé
Petit murin	<i>Myotis blythii</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Vulnérable	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Moderé
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexes II & IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Données insuffisantes	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Sérotine commune	<i>Epescus serotinus</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Vulnérable	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : III) National (Mammifères protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Non applicable	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Données insuffisantes	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Vespère de Savi	<i>Hypsugo savii</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Quasi-menacé	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	Communautaire (Directive Habitats : Annexe IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	Quasi-menacé	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Faible
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	Liste rouge France : quasi-menacée Communautaire (Directive Habitats : Annexes II & IV) International (Convention de Bonn : I & II, Convention de Berne : II) National (Mammifères protégés : Article 2)	En danger	Zone de nourrissage + zone de déplacements	Modéré

Parmi ces 14 espèces, 5 sont inscrites en tant qu'espèces menacées dans la Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes :

- ✓ le Grand rhinolophe ;

- ✓ la Barbastelle ;
- ✓ le Grand murin ;
- ✓ le petit Murin ;
- ✓ la Sérotine commune.

Oiseaux

Les zones de friches, nombreuses dans la zone d'étude, sont des milieux artificialisés et assez pauvres en avifaune nicheuse. Ils peuvent cependant constituer une ressource alimentaire pour certains oiseaux hivernants qui ont été observés : le Merle noir, le Pinson des arbres, le Moineau domestique ou encore les mésanges (bleue, charbonnière et nonnette). D'autres oiseaux ont également été observés dans ces milieux : la Pie bavarde, le Faisan et la Perdrix rouge. Ces terrains peuvent également constituer des terrains de chasse pour certains rapaces. Ainsi, le Faucon crécerelle, la Buse variable et le Milan noir ont été observés en survol au-dessus de ces milieux.

Les zones arborescentes et les bosquets/haies servent de refuge à une avifaune variée. Ainsi, en plus des espèces déjà évoquées dans les zones de friches, les espèces suivantes ont notamment été observées : les fauvettes, les étourneaux, les tourterelles ou encore le Pigeon ramier.

En tout, 35 espèces d'oiseaux ont donc été observées sur la zone d'étude. Même si ces espèces bénéficient toutes d'un statut de protection, elles restent cependant pour la plupart assez courantes. L'ensemble de la faune ornithologique inventoriée ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 18.

Tableau 18 : Avifaune observée lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	Communautaire (Règlement communautaire CITES : Annexe A) International (Convention de Bonn : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Observé en survol + zone de nourrissage	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/2) International (Convention de Berne : III)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	National (Oiseaux protégés : Article 3)	Quasi-menacé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/2)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible

ANALYSE DE L'ETAT INITIAL DU SITE ET DE SON ENVIRONNEMENT

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	Communautaire (Directive oiseaux : Annexe II/2) International (Convention de Berne : III)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	Communautaire (Directive oiseaux : Annexe II/2)	Quasi-menacé	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe III/1 & Annexe IV/1)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	International (Convention de Berne : II & Convention de Bonn : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	Communautaire (Règlement communautaire CITES : Annexe A) International (Convention de Bonn : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Observé en survol + zone de nourrissage	Faible
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/1 & Annexe III/1) International (Convention de Berne : III)	Non applicable	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	International (Convention de Bonn : II) Communautaire (Règlement communautaire CITES : Annexe A & Directive Oiseaux : Annexe 1) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Observé en survol + zone de nourrissage	Modéré
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/2)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Très faible
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/2)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Très faible
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/2)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	International (Convention de Berne : III) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	International (Convention de Berne : II & III) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	International (Convention de Berne : III) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : I) International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3 & Article 4)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Fort

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	International (Convention de Berne : III) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	Communautaire (Directive Oiseaux : Annexe II/1 & Annexe III/1) International (Convention de Berne : III)	Non applicable	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	International (Convention de Berne : III) & Convention de Bonn : Accord AEW) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbicum</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	International (Convention de Berne : II & Convention de Bonn : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	International (Convention de Berne : II & Convention de Bonn : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruro</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Perruche à collier	<i>Psittacula krameri</i>	Communautaire (Convention de Washington : Annexes B & C) International (Convention de Berne : III)	Non applicable	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Tanier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	International (Convention de Berne : II) National (Oiseaux protégés : Article 3)	Préoccupation mineure	Nidification possible + zone de nourrissage	Faible

Sur les 35 oiseaux bénéficiant d'un statut de protection, 24 sont inscrits en tant qu'espèce protégée dans l'Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection :

- ✓ Faucon crécerelle ;
- ✓ Serin cini ;
- ✓ Chardonneret élégant ;
- ✓ Moineau domestique ;
- ✓ Fauvette à tête noire ;
- ✓ Mésange charbonnière ;

- ✓ Buse variable ;
- ✓ Milan noir ;
- ✓ Pinson des arbres ;
- ✓ Verdier d'Europe ;
- ✓ Bergeronnette grise ;
- ✓ Mésange bleue ;
- ✓ Pie-grièche écorcheur ;
- ✓ Martinet noir ;
- ✓ Héron cendré ;
- ✓ Hirondelle de fenêtre ;
- ✓ Pic vert ;
- ✓ Rougegorge familier ;
- ✓ Hypolais polyglotte ;
- ✓ Bruant zizi ;
- ✓ Rougequeue noir ;
- ✓ Hirondelle rustique ;
- ✓ Tarier pâtre ;
- ✓ Mésange nonnette.

Il est également important de préciser que 2 espèces observées sont inscrites à l'Annexe I de la Directive Oiseaux : le Milan noir et la Pie-grièche écorcheur.

Reptiles et amphibiens

Au cours des inventaires, et malgré des températures assez chaudes et des conditions climatiques propices au recensement des reptiles, seulement trois espèces de reptiles ont été observées : le lézard des murailles, le lézard vert et la couleuvre d'Esculape. La majorité des reptiles ont été recensés en dehors du tracé aux abords des vignes et du Mialan, en effet ils affectionnent particulièrement ces zones dans leur partie caillouteuse.

Plusieurs amphibiens ont également pu être observés : la salamandre tachetée (têtard) et le crapaud commun. Ils étaient présents dans les points d'eaux temporaires qui se sont formés dans le Mialan lors des premières observations d'assez. L'ensemble de la faune reptilienne et amphibienne inventoriée ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 19.

Tableau 19 : Faune reptilienne observée lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Vertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	International (Convention de Berne : II) National (Amphibiens et Reptiles protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Gîte + zone de nourrissage	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Communautaire (Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV) International (Convention de Berne : II) National (Amphibiens et Reptiles protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Gîte + zone de nourrissage	Faible
Couleuvre d'Esculape	<i>Zamenis longissimus</i>	Communautaire (Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe IV) International (Convention de Berne : II) National (Amphibiens et Reptiles protégés : Article 2)	Préoccupation mineure	Zone de nourrissage	Faible
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	International (Convention de Berne : III) National (Amphibiens et Reptiles protégés : Article 3)	Quasi-menacé	Zone de reproduction avérée + zone de croissance	Modéré
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	International (Convention de Berne : III) National (Amphibiens et Reptiles protégés : Article 3)	Quasi-menacé	Zone de croissance	Faible

5.3.3.2.2 Invertébrés

Plusieurs ordres d'insectes ont pu être caractérisés au cours des inventaires : lépidoptères, coléoptères, gastropodes et odonates. L'ensemble des invertébrés inventoriés ainsi que leurs différents statuts de protection sont présentés dans le Tableau 20.

Tableau 20 : Invertébrés observés lors des campagnes d'inventaires

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Invertébrés terrestres de la région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Lépidoptères					
Pieride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Pieride du navet	<i>Pieris napi</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Pieride du réséda	<i>Pontia daplidice</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Moro sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Paon du jour	<i>Aglais io</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Méltée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Vanesse du chardon	<i>Cynthia cardui</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible

Non vernaculaire	Non scientifique	Protection	Liste rouge des Invertébrés région Rhône-Alpes	Utilisation du secteur d'étude par l'espèce	Enjeux sur le site d'étude
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Mégère	<i>Lasiommata megera</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Souci	<i>Colias croceus</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Collier-de-coraïl	<i>Aricia agestis</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Azuré des Nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Bel-Argus	<i>Polyommatus bellargus</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Silène	<i>Brintesia circe</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Petit Mars changeant	<i>Apatura iia</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Coléoptères					
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Carabe purpurin	<i>Poecilus purpurascens</i>	Néant	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Gastéropodes					
Escargot de Bourgogne	<i>Helix pomatia</i>	Communautaire (Directive Habitats-Faune-Flore : Annexe V) International (Convention de Berne : III) National (Escargots protégés : Article 1a)	Non hiérarchisé	Zone de nourrissage	Faible
Odonates					
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	Néant	Préoccupation mineure	Zone de reproduction + Zone de nourrissage	Faible
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	Néant	Préoccupation mineure	Zone de reproduction + Zone de nourrissage	Faible
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>	Néant	Préoccupation mineure	Zone de reproduction + Zone de nourrissage	Faible
Agriçon à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	Néant	Préoccupation mineure	Zone de reproduction + Zone de nourrissage	Faible

5.3.3.2.3 Synthèse

Sur les 90 espèces faunistiques inventoriées, 56 espèces bénéficient d'un statut de protection :

- ✓ 2 mammifères ;
- ✓ 14 chiroptères ;
- ✓ 35 oiseaux ;
- ✓ 3 reptiles ;
- ✓ 2 amphibiens.

Excepté pour les chiroptères, aucune espèce animale inventoriée sur la zone d'étude n'est inscrite :

- ✓ **en tant qu'espèce menacée sur la liste rouge de l'UICN ;**
- ✓ **en tant qu'espèce menacée sur le Livre rouge de la faune menacée de France.**

Le Milan noir et la Pie-grièche écorcheur sont inscrits dans l'Annexe I de la Directive Oiseaux.

Le Milan noir (Figure 42) a simplement été observé en survol au-dessus du projet routier et il **ne niche pas sur la zone d'étude.**



Figure 42 : Milan noir (Source : Thomas Kraft)

Concernant la Pie-grièche écorcheur (Figure 43), elle a été recensée dans les zones constituées par des parcelles agricoles, à hauteur des haies et bosquet (Figure 45).



Figure 43 : Pie-grièche écorcheur (Source : Kaepfen Chemnitz)

Pour les autres espèces protégées et/ou présentant un fort enjeu écologique et patrimonial, une espèce a été identifiée : la Salamandre tachetée. La Salamandre tachetée (Figure 44) a été observée à l'état de têtard dans des points d'eau qui s'étaient formés dans le Mialan au cours la période d'assez (Figure 45).



Figure 44 : Salamandre tachetée (Source : Marek Szczepanek)

La zone étudiée présente un cloisonnement assez important par les axes routiers, les nombreuses habitations et zones d'activités présents aux abords du site, ce qui limite les déplacements de la faune. **Ainsi, excepté l'avifaune, l'ensemble des déplacements de la faune est en grande partie limité.**

La majeure partie du secteur d'étude est constituée par des friches et des zones en herbe. Le secteur présente donc une richesse faunistique appauvrie et peu diversifiée. Les quelques bosquets présents à hauteur des parcelles agricoles permettent néanmoins d'accueillir une meilleure diversité d'habitats et plusieurs espèces ornithologiques peuvent y être observées. **Ainsi, les principaux enjeux écologiques sont identifiés au niveau du ruisseau du Mialan, et plus précisément à hauteur de la ripisylve. Cette dernière offre à la faune (avifaune essentiellement) des conditions favorables à son maintien, voire à son développement.**

Vis-à-vis des chiroptères, la moitié sud du tracé peut être considérée comme un secteur à faible enjeu chiroptérologique : peu d'espèces présentes à faible intérêt patrimonial, des indices d'activité moindres par rapport à la partie nord, cela s'expliquant par des milieux et paysages dégradés autour de la zone d'activités économiques en place, accentué par une pollution lumineuse importante. La partie nord, à partir du ruisseau du Mialan jusqu'en bordure des zones résidentielles est fréquentée par une meilleure diversité d'espèces de chiroptères, notamment par 4 espèces d'intérêt communautaire. Bien que le Mialan traverse le village de Saint-Péray dans un contexte urbain, sa continuité à l'aval vers le Rhône semble constituer un corridor écologique pour la Barbastelle et d'autres espèces. **La zone de principal enjeu vis-à-vis des chiroptères est donc identifiée au niveau du ruisseau du Mialan et des parcelles agricoles entre les Peyrouses et les Lacs/La plaine. En limite urbaine avec des parcelles agricoles, c'est aussi un lieu permettant l'accès depuis le massif de Crussol et de Cornas vers les boisements bordant le Rhône, terrains de chasse probablement importants.**

En conclusion, plusieurs espèces faunistiques ont pu être inventoriées, certaines bénéficiant même d'un statut de protection. Cependant, la majorité des espèces inventoriées reste pour la plupart assez courante.



Figure 45 : Localisation des espèces faunistiques remarquables sur la zone d'étude